

COURRIEL

Repentigny, le 9 juillet 2018

Objet : Demande d'accès concernant les lots 4 164 357, 4 166 089 et 4 166 092 du cadastre du Québec.

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 26 juin dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 13 avril 2015, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Repentigny, le 13 avril 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Médifice inc.
1400, Grande Allée, suite 202
Boisbriand (Québec) J7G 2Z8

N/Réf. : 7430-14-01-11660-10
401233149

Objet : Remblai d'un milieu humide

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 9 mars 2015, reçue complète le 10 mars 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Procéder au remblai d'un marécage de 453 m² dans le cadre d'un développement résidentiel et commercial de la rue des Étangs.

Les travaux seront réalisés sur le lot 4 164 357 du cadastre du Québec, municipalité de Lanoraie, MRC de D' Autray.

Le document suivant fait partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation : document signé par [art 53-54](#) de [art 23-24](#) mandatée par la compagnie Médifice inc., daté du 9 mars 2015 et reçu le 10 mars 2015, sept pages et six annexes.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ce document.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/AG

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

c. c. Municipalité de Lanoraie
[art 23-24 et 53-54](#)